

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/09/29-4/04 D****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024291-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : COZIC Bernard

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

---

**OBJET :** Subventions aux associations intervenant au titre de la lutte contre les violences intrafamiliales  
Soutien aux quatre associations intervenant au titre de la lutte contre les violences conjugales.

La lutte contre les violences intrafamiliales est au cœur des politiques de solidarité du Département.

Elle concerne en effet à la fois tous les publics que le Département accompagne, enfants de moins de trois ans, enfants pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, jeunes en insertion, jeunes collégiens, personnes majeurs vulnérables, aidants, femmes victimes de violences conjugales, personnes en situation de handicap, personnes vieillissantes ou en voie de dépendance, etc.

Elle concerne par ailleurs l'ensemble des politiques de solidarités avec l'intervention au titre de la protection maternelle et infantile, la politique insertion, la protection de l'enfance et des familles, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Sans remettre en question l'intervention des différents acteurs, le Département entend aujourd'hui agir en complémentarité et, au regard de ses compétences, agir comme pilote de la lutte contre les violences intrafamiliales à travers :

- l'adoption d'un plan d'actions de lutte contre les violences intrafamiliales autour de 4 axes (mieux observer; mieux former ; mieux informer ; mieux protéger),
- la création d'une commission extraréglementaire de lutte contre les violences intrafamiliales en charge d'assurer, à l'échelle départementale, le pilotage, le suivi, et la coordination des acteurs œuvrant en la matière,
- le renforcement du soutien apporté aux structures associatives œuvrant sur ce champ, par le biais d'un nouvel appel à projet et par le maintien du soutien apporté aux associations de lutte contre les violences conjugales pour un montant total de 143 500 €.

Cette délibération concerne le soutien aux quatre associations intervenant au titre de la lutte contre les violences conjugales.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'attribuer aux quatre associations énumérées ci-après, pour la poursuite de leur accompagnement des victimes de violences conjugales, d'infractions pénales et permettant un accès aux droits, une subvention d'un montant total de **48 500 €**, qui sera prélevée sur l'opération "Soutien à la lutte contre les violences intrafamiliales (DF22)" de l'action intitulée "dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale" du budget départemental de l'année 2022, et qui se répartit comme suit :

- à SOS FEMMES DE MEAUX (Téléphone grave danger).....	<b>14 000 €</b>
- à MOUVEMENT DU NID.....	<b>10 000 €</b>
- à PAROLES DE FEMMES – LE RELAIS 77 .....	<b>11 000 €</b>
- à EMPREINTES.....	<b>13 500 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (43) :

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (3) :

Mme Emma ABREU  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Sara SHORT-FERJULE



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne